

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140115-2014_B022-DE
Date de télétransmission : 17/01/2014
Date de réception préfecture : 17/01/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 JANVIER 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B022

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la prospection d'offres d'emploi et placement en emploi durable pour les participants du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Pays d'Aix (n° 13M107)

Le 15 janvier 2014, le Bureau de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 janvier 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvain, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques, donne pouvoir à JOUVE Mireille - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard

Excusé(e)s :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_09

BUREAU DU 15 JANVIER 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Francis TAULAN

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif à la prospection d'offres d'emploi et placement en emploi durable des participants du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Pays d'Aix (n°13M107)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le 4ème PLIE communautaire a été relancé pour 5 ans (2013 à 2017), il résulte d'un protocole partenarial signé par l'Etat, la Région Provence Alpes Côte d'Azur, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, le Conseil Général de Vaucluse et la Communauté du Pays d'Aix.

Il a pour but de favoriser le retour à l'emploi stable et durable de personnes en situation d'exclusion professionnelle en proposant une fonction d'accueil, de conseil, de suivi et de mobilisation d'outils pertinents et appropriés, l'objectif premier restant celui du retour à l'emploi.

Le comité de pilotage du PLIE a validé le développement d'une mission de prospection d'offres d'emploi visant à placer en emploi stable les participants du PLIE.

Cette prestation viendra en soutien de la mission menée par les accompagnateurs à l'emploi afin de développer, auprès des entreprises du territoire, des opportunités d'emploi durable au profit des participants en fin de parcours d'insertion.

La mission de prospection participe à la consolidation d'un parcours d'insertion professionnelle, individualisé et personnalisé, en adéquation avec les compétences et souhaits du participant et correspondant aux besoins et attentes des entreprises.

Exposé des motifs :

Economie du marché :

Le marché concerne une prestation de prospection d'offres d'emploi visant le placement en emploi durable des participants du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Pays d'Aix. Il s'agit de mettre en relation les entreprises du territoire avec les participants du PLIE dans un objectif de placement en emploi stable et durable.

A titre indicatif, la prestation attendue vise la prospection active et ciblée d'offres d'emploi au profit de 300 participants du PLIE sur 12 mois avec un objectif de placement en emploi stable et durable de 100 participants par an.

Conformément au protocole d'accord du PLIE 2013-2017, par sortie en emploi stable et durable via un contrat de travail, il est entendu :

- tout contrat à durée indéterminée, d'une durée égale ou supérieure à un mi-temps (76 heures/mois), validé après 6 mois d'entrée dans le poste,
- tout contrat hors poste insertion par l'activité économique à durée déterminée supérieur ou égal à 6 mois, d'une durée égale ou supérieure à un mi-temps (76 heures/mois), validé au bout de 6 mois,
- tout contrat en intérim, en continu d'une durée cumulée au moins égale à 910 heures travaillées en 9 mois, ou 610 heures en 6 mois,

Le marché n'est pas alloti, ni décomposé en tranches.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, le marché s'exécute par bons de commande, émis en fonction des besoins, dans la limite des seuils suivants :

- seuil minimum annuel de 25 000 euros HT
- seuil maximum annuel de 100 000 euros HT

Le marché est passé pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

Les prix du marché sont unitaires sont fermes et révisable lors de chaque reconduction à la date anniversaire du marché.

Estimation du marché :

Le coût annuel de la prestation est estimé à 100 000 euros HT.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure d'appel d'offres qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 15 octobre 2013 et publié sur les supports de publicité suivants :

- BOAMP
- JOUE
- LA MARSEILLAISE
- PROFIL ACHETEUR

La date limite de remise des offres a été fixé au 2 décembre 2013 à 12h00.

Sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 – Prix des prestations – coefficient 50
- 2 – Valeur technique – coefficient 50

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 10 janvier 2014, a décidé d'attribuer :

- Le marché n° 13M107 relatif à la prospection d'offres d'emploi et placement en emploi durable des participants du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays d'Aix, attribué au groupement RETRAVAILLER PROVENCE / ADAJ pour un montant non contractuel tiré du DQE de 99.900,00 € HT.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code des marchés publics pris en ses articles 33, 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 10 janvier 2014.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 13M107 relatif à la prospection d'offres d'emploi et placement en emploi durable des participants du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays d'Aix, attribué **au groupement RETRAVAILLER PROVENCE / ADAJ** pour un montant **non contractuel tiré du DQE de 99.900,00 € HT.**

Le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées.

- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de du budget de fonctionnement de la CPA, Fonction 90 – Nature 6226.

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la prospection d'offres d'emploi et placement en emploi durable pour les participants du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Pays d'Aix (n° 13M107)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

16 JAN. 2014